



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 30 Janvier 2023**

PRESENTS : Mme Edith COLIN ; M. Laurent RIGHI ; M. Frédéric KARLESKIND ; M. Ghislain ORSUCCI ; M. Patrice MARINI ; M. José PLUVINET (à compter du point 6) ; M. Gérard RAULET ; M. Adrien ZOLFO ; M. Christian BUNAR ; M. Alain ECKEL ; M. Jean-Louis GOBERT (suppléant de M. JOUFFROY) ; M. Berardino PALLOTTA ; M. Claude BOCEK ; M. Stephan BRUSCO (à compter du point 11) ; M. Gilles DESTREMONT (à compter du point 9) ; M. Jean Patrick DALLA RIVA ; M. Alain DYE PELLISSON (suppléant de M. PIERRET) ; M. Michel FAIETA ; M. Jean François MARIEMBERG (à compter du point 6) ; M. Daniel ROESER.

EXCUSES ou REPRESENTES : M. Guy MICHEL (pouvoir donné à M. RIGHI) ; M. Serge DE CARLI (pouvoir donné à M. MARINI) ; M. Laurent PODLESNIK (pouvoir donné à M. BUNAR) ; M. Michel JOUFFROY (représenté par M. GOBERT) ; M. Daniel CIMARELLI (pouvoir donné à M. DESTREMONT) ; M. Pierrick SPIZAK ; M. Antoine FALCHI (pouvoir donné à M. BOCEK) ; M. Patrick RISSER (pouvoir donné à M. BRUSCO) ; M. Jean-Jacques PIERRET (représenté par M. Alain DYE PELLISSON).

ABSENTS : M. Richard RAULLET ; M. Philippe PISIU ; M. Daniel DROMRE.

La séance du Conseil d'Administration est ouverte à 17 H 08 par Laurent RIGHI, Président du SMTOM.

Le Président présente les excuses de :

- Monsieur Laurent PODLESNIK, pouvoir étant donné à M. Christian BUNAR
- Monsieur Guy MICHEL, pouvoir étant donné à M. Laurent RIGHI
- Monsieur Serge DE CARLI, pouvoir étant donné à M. Patrice MARINI
- Monsieur Michel JOUFFROY, représenté par M. Jean Louis GOBERT
- Monsieur Daniel CIMARELLI, pouvoir étant donné à M. Gilles DESTREMONT
- Monsieur Antoine FALCHI, pouvoir étant donné à M. Claude BOCEK
- Monsieur Pierrick SPIZAK
- Monsieur Patrick RISSER, pouvoir étant donné à M. Stephan BRUSCO
- Monsieur Jean-Jacques PIERRET, représenté par M. Alain DYE PELLISSON



Point n°1 : Approbation du compte rendu du précédent conseil

Le Président propose de reporter ce point du fait de la non-disponibilité du Compte rendu à la date du Conseil. Il sera passé lors du prochain conseil.

Le Conseil d'administration prend acte.

Point n°2 : Population du SMTOM au 1^{er} janvier 2023

Le Président présente ce point qui est une mise à jour annuelle. Il précise que nous avons une hausse de la population sur notre territoire due à la proximité avec le Luxembourg.

Le Conseil d'Administration prend acte de la population pour l'année 2023.

Point n°3 : Convention RGPD entre le SMTOM et le CDG 54

Le Président continue sur ce point en rappelant que les membres ont certainement abordé ce sujet dans leurs collectivités.

Le Conseil d'Administration approuve cette convention à l'unanimité.

Point n°4 : Information sur les demandes qui seraient faites par le SMTOM en cas de demande de retrait d'une collectivité

Le Président présente ce point sur les réclamations qui pourraient être formulées par le SMTOM pour faire valoir ses droits.

Le membres du Conseil prennent acte de cette information.

Point 5 : Rapport d'activité 2021 de l'exploitant

Le Président présente ce point de manière brève aux membres du Conseil.

Le Conseil prend acte de ce rapport d'activité.

Point 6 : Modification du règlement intérieur de la déchetterie de MAXIVAL

Le Président continue sur ce point avec la présentation de la modification de l'article 6.5 en ajoutant pour les camionnettes de plus de 3,5 t les véhicules immatriculés au Luxembourg.

Madame COLIN demande si nous rencontrons des problèmes avec les véhicules immatriculés en Belgique.

Arrivée de Messieurs MARIEMBERG et PLUVINET



Monsieur ZOLFO demande aux représentants de Longuyon s'ils trouvent plus d'encombrants dans la nature suite à l'arrêt des collectes. Il est répondu par Monsieur ROESER que la Communauté de Communes des 2 rivières ne collectaient pas les encombrants mais que les tonnages collectés ne justifiaient pas le service. Cela ne pose pas de problèmes particuliers.

La modification du règlement intérieur est approuvée à l'unanimité.

Point 7 : RH – Médiation préalable obligatoire – Convention avec le CDG 54

Le Président passe la parole à Gérard RAULET pour présenter ce point.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette convention et autorise le Président à la signer.

Point 8 : RH – dispositif de signalement – Convention avec le CDG 54

Monsieur RAULET continue sur ce point

Question de Madame COLIN concernant les coûts associés et afin de savoir à qui incombent les coûts. Il est répondu que les coûts de ces conventions sont à financer par le SMTOM.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette convention et autorise le Président à la signer.

Point 9 : M 57 – Règlement budgétaire et financier

Gérard RAULET poursuit sur ce point. Il informe les membres du Conseil que ce règlement permet d'avoir une continuité et qu'il est obligatoire pour la M 57. Il précise les règles comptables et financières qui s'appliquent au quotidien. Le règlement figure en annexe.

Arrivée de Monsieur DESTREMONT

Brigitte NICLOT, Directrice du SMTOM, présente les grandes lignes de ce règlement budgétaire et financier.

Le Conseil approuve à l'unanimité ce règlement budgétaire et financier.



Point 10 : M 57 – Fongibilité des crédits et mode de gestion des immobilisations

Le Président laisse la parole à Gérard RAULET pour présenter ce point.

Le Conseil d'administration autorise le Président à procéder aux modifications mentionnées.

Monsieur RAULET poursuit sur le mode de gestion des immobilisations.

Le Conseil d'administration autorise le Président à procéder de la sorte.

Point 11 : Débat sur les orientations budgétaires – budget principal

Arrivée de Monsieur BRUSCO

Le Président laisse la parole à Gérard RAULET pour présenter ce point. Il reprend les éléments du rapport.

Départ de Monsieur ROESER

Le Président remercie Monsieur RAULET pour la présentation et reprend en évoquant le fait que le traitement des déchets et son prix ne diminuera pas. Il conviendra de valoriser le maximum de déchets sur MAXIVAL. Il y aura certainement des choix à faire.

Pour montrer que le SMTOM n'a pas totalement tort, le Président informe les membres du Conseil qu'il a rencontré le SIRTOM de Jarny récemment qui a évoqué que le fait de mettre tous les déchets dans un ISDND couterait plus cher que de venir sur MAXIVAL. Il évoque avec les membres du Conseil la signature de la convention de traitement jusqu'au 31/05/2025 qui devrait avoir lieu officiellement le 16 février 2023.

Claude BOCEK est moins optimiste sur la trajectoire de l'inflation sur 2024 et 2025. Il ne faut pas s'attendre à du mieux sur l'inflation de l'énergie. Il évoque plutôt entre 6 et 7 %. Cela peut avoir un impact non négligeable pour les budgets des collectivités. Un prévisionnel sera transmis par le SMTOM en fonction des tonnages et des révisions de prix.

Edith COLIN dit qu'il faut avoir en tête le fait de ne pas être à l'abri de mauvaises surprises étant donné le contexte.

Le Conseil d'administration, après en avoir débattu, prend acte de ce rapport sur les orientations budgétaires 2023 du budget principal.

Point 12 : Débat sur les orientations budgétaires – budget annexe méthanisation

Monsieur RAULET reprend sur ce point et présente les éléments du rapport.

Le Conseil d'administration, après en avoir débattu, prend acte de ce rapport sur les orientations budgétaires 2023 du budget annexe.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 45 par le Président qui rappelle la prochaine séance du conseil le 28 mars 2023 à 17 h 30 pour le vote du budget du SMTOM.

Le PRESIDENT

S.M.T.O.M Région de Villerupt
RD 125 - Route de Florfontaine
54920 Villers-la-Montagne

Laurent RIGHI

